



**AMBASSADE
DE FRANCE
À MAURICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Coopération et d'Action Culturelle

SV/SCAC/2021/017

Rose Hill, le 24/08/2021

DE :

Muriel PIQUET-VIAUX

Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé et que vous avez profité des vacances pour vous reposer d'une année stressante et difficile.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Ambassade de France suit avec beaucoup d'attention et de vigilance, et en dialogue permanent et constructif avec les autorités mauriciennes, l'évolution de la situation dans le pays.

Comme vous le savez, les établissements scolaires mauriciens ont fait leur rentrée le 14 juin dernier, avec un enseignement entièrement organisé à distance.

A partir du 5 juillet, des aménagements ont été prévus afin que les établissements recommencent à accueillir des élèves en veillant à ne pas dépasser la moitié de leur effectif total. Pour ce faire, les classes ont repris en alternance, un jour sur deux, de manière à respecter cette jauge de 50%.

A cette date, l'Ambassadrice de France a adressé une lettre à la Vice-Première Ministre, ministre de l'Education, afin d'envisager la possibilité d'une rentrée scolaire de nos cinq établissements à programme français présents à Maurice, le 30 août, en accueillant tous les élèves pour une reprise normale des cours.

Toutefois, contrairement à nos attentes et espérances, et nous le regrettons tous, le contexte sanitaire, très évolutif au niveau mondial, ne s'est pas amélioré à Maurice et la situation reste globalement la même qu'à l'issue du second confinement, en mai dernier.

Dans ces circonstances, l'option d'une rentrée scolaire en présentiel n'a pas reçu l'agrément des autorités éducatives locales qui ont expressément demandé à l'Ambassade de France de respecter avec la plus grande rigueur les mesures édictées pour les établissements scolaires mauriciens qui restent encore aujourd'hui en vigueur.

Les établissements d'enseignement français à Maurice effectueront donc leur rentrée scolaire, le 30 août prochain en appliquant de manière stricte les consignes s'agissant de l'accueil de leur communauté scolaire. Chaque établissement est laissé libre d'adopter son dispositif en fonction de sa situation particulière et de ses contraintes. Les chefs d'établissements vous communiqueront en détail le protocole d'accueil qu'ils ont mis au point avec leurs équipes.

Je souhaite vous assurer du soutien total de l'Ambassade de France pour traverser cette nouvelle épreuve d'une rentrée aménagée avec le souci d'apporter notre contribution au redressement de la situation sanitaire dans le pays.

J'ai conscience que ce mode de fonctionnement est particulièrement éprouvant pour nos jeunes et pour vous leurs parents, comme elle l'est également pour tous les personnels de nos établissements qui font de leur mieux pour remplir leur mission d'éducation. Je tiens à les saluer pour leur résilience et leur force et je veillerai à ce que le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade et l'AEFE restent pleinement mobilisés pour les accompagner tout en maintenant le lien étroit avec les autorités locales dont l'appui bienveillant nous est très précieux.

Permettez- moi de vous souhaiter une bonne rentrée et de vous remercier de la confiance que vous témoignez à notre réseau d'enseignement français.

Cordialement,
Muriel Piquet-Viaux
Muriel PIQUET-VIAUX

